

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2023**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 35
Absents excusés : 02

Date de convocation : 23/03/2023

Délibération N° D-2023-3003-14

Membres présents : 35 membres

Mesdames ROHFRITSCH Anne-Marie, BERBACH Gisèle, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, EHRHART Mathieu.

Madame BAUER Liliane a donné pouvoir à Monsieur André JACOB pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 2

Madame BLANCHAIS Christine
Monsieur WEISS Henri

Objet : Créances admises en non-valeurs

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire que la Responsable du Service de Gestion Comptable de Saverne sollicite l'admission en non-valeurs d'un certain nombre de créances qui au vu des motifs invoqués, apparaissent irrécouvrables.

Pour le budget principal, le montant total des titres irrécouvrables s'élève ainsi à 542,62 € pour des créances éteintes.

Pour le budget annexe des ordures ménagères, le montant total des titres irrécouvrables s'élève ainsi à 11 230,04 € pour des créances éteintes.

Pour le budget annexe de l'Ecole de musique, le montant total des titres irrécouvrables s'élève ainsi à 2,00 € pour des créances admises en non-valeurs.

Après délibération, le Conseil Communautaire **accepte** l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables ci-dessus. Le Président **est autorisé** à émettre les mandats correspondants aux comptes d'imputation 6541 – Créances admises en non-valeurs et 6542 – Créances éteintes.

Fait à Truchtersheim, le 03 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL